

PROJET PÉDAGOGIQUE

ANIMATION JEUNESSE
GUICLAN



ANNÉE 2024

Table des matières

I.	Descriptif de la structure	3
II.	Les intentions éducatives de la Mairie de Guiclan.....	3
III.	Le projet pédagogique de l'équipe d'animation de l'AJ ..	4
	1. Les objectifs pédagogiques et opérationnels	4
	2. Le projet de fonctionnement	6
	3. L'équipe d'animation	8
	4. Projet d'animation et d'activités	9
IV.	Evaluations	10

I. Descriptif de la structure

L'Animation Jeunesse (AJ) est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à destination d'un public d'enfants et de jeunes de 8 ans (révolus) à 17 ans. Sa capacité d'accueil maximale est de 79 enfants/jeunes.

Les locaux sont divisés en deux bâtiments :

- Le premier et principal bâtiment se situe ; rue du 19 mars 1962 à Guiclan (29410)
- Le second bâtiment est la salle des sports communale située au lieu-dit Cosquerou à Guiclan (29410)

L'organisateur de l'animation jeunesse est la Mairie de Guiclan située place de l'Eglise 29410 Guiclan (02-98-79-62-05)

II. Les intentions éducatives de la Mairie de Guiclan

Le projet éducatif est un document réfléchi et rédigé par l'organisateur de la structure d'accueil, ici la municipalité de Guiclan, mettant en avant les objectifs éducatifs de la commune à destination des enfants et des jeunes fréquentant l'animation jeunesse.

Les objectifs du projet éducatif :

- 1- Permettre aux jeunes de 8 ans et plus l'accès à des activités sportives, culturelles et artistiques pendant les vacances scolaires.
- 2- Accueillir les jeunes de 8-11 ans et les 12 ans et + au sein de la même structure en adaptant les activités selon les âges.
- 3- Développer l'autonomie des jeunes et favoriser le sens des responsabilités.
- 4- Développer les notions de respect de soi-même, des autres, prévenir les jeunes des conduites à risque, favoriser les rencontres et apprendre à accepter les différences de l'autre.
- 5- Offrir aux jeunes un espace de rencontre et favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, les amener à s'ouvrir aux autres.

III. Le projet pédagogique de l'équipe d'animation de l'AJ

Le projet pédagogique, rédigé par la direction en collaboration avec l'équipe d'animation, découle directement du projet éducatif de la commune. Il est une appropriation des intentions éducatives de l'organisateur par l'équipe encadrante en objectifs pédagogiques et opérationnels pour une mise en œuvre concrète au sein de l'accueil. Le projet pédagogique définit également le fonctionnement de l'animation jeunesse. Il présente aussi le rôle et les fonctions de l'équipe d'animation ainsi que le projet d'animation mettant en relief les activités phares de la période.

1. Les objectifs pédagogiques et opérationnels

❖ *Favoriser l'autonomie de l'enfant et du jeune en fonction de son âge :*

- Être capable d'élaborer son programme d'activités en participant à des séances de brainstorming à chaque vacance pour prévoir les prochaines.
- Être capable de s'impliquer dans les activités et dans la vie quotidienne de l'accueil : installer et ranger son activité quand elle est terminée, ranger et nettoyer sa table à la cantine, préparer son goûter, nettoyer sa vaisselle après le goûter...
- Être capable de se responsabiliser sans le soutien continu d'un adulte : rester discipliné dans les locaux de l'AJ même sans la présence continue d'un animateur ; rester discipliné avec son groupe en sortie quand des temps libres sont accordés...
- Être capable d'affirmer ses choix et de s'y tenir : en choisissant, par exemple, de participer ou non à une activité.
- Être capable d'acquérir davantage d'autonomie en grandissant : en évoluant dans les groupes d'âge les enfants auront de plus en plus de liberté et d'accès à l'autonomie.

❖ *Favoriser le vivre ensemble en développant la notion de respect de l'Autre et de soi :*

- Permettre à chaque enfant de s'exprimer librement en proposant des temps parole et d'échange en groupe mais aussi individuellement (être à l'écoute de chaque enfant/jeune), en proposant des activités permettant d'ouvrir l'expression individuelle et collective (activités manuelle, activités sportives, jeux de groupe...)

- Permettre l'installation d'une réelle cohésion de groupe en proposant des activités d'entraide, de collaboration, de coopération...
- Favoriser l'acceptation des différences en permettant une égalité d'accès à l'AJ à tous les enfants et jeunes sans distinction de race, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de religion, qu'ils soient porteurs ou non d'un handicap...
- Favoriser le respect entre les enfants, entre les adultes et les enfants, et entre les adultes eux même : en respectant la place des uns et des autres au sein de l'AJ et en respectant le travail de l'équipe d'animation en direction des enfants.

❖ *Favoriser une ouverture sur le monde : Permettre que l'AJ soit un lieu d'apprentissage et de découverte*

- En proposant des activités nouvelles.
- En sélectionnant annuellement un thème d'activités (écologie, art de la scène, sport pour tous...) qui sera une ligne de conduite pour la réflexion du projet d'animation.
- En permettant aux enfants de se questionner sur le monde qui les entoure.
- En sensibilisant les enfants aux différentes problématiques universelles : l'écologie, la tolérance, l'équité... Car les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain

❖ *Respecter les rythmes de vie des enfants et des jeunes en vacances :*

- Adapter les temps d'activité aux rythmes de chacun, en proposant, par exemple, au ados des activités, spécifiques à leur groupe, essentiellement l'après-midi, afin de leur permettre un temps de repos le matin (bien qu'ils puissent venir à l'AJ s'ils le souhaitent)
- Accorder le droit de ne rien faire en n'obligeant pas l'enfant ou le jeune à participer à l'activité. (On peut quand même l'y inviter et l'inciter en tant qu'animateur mais pas l'obliger)
- Favoriser la notion de loisirs dans le programme d'activité en permettant aux enfants et aux jeunes de s'amuser au maximum.

2. Le projet de fonctionnement

❖ *Les groupes d'âge*

L'AJ répartit les jeunes en trois groupes d'âge distincts afin de proposer des activités adaptées à l'évolution de l'enfant et de l'adolescent.

- *Les juniors* : enfants nés en 2015 et en 2016 (à partir de 2024 pour ces derniers)
- *La passerelle* : enfants nés en 2013 et 2014
- *Les ados* : enfants nés entre 2006 et 2012

L'équipe de l'AJ est ouverte à tout échange avec le jeune et sa famille pour un changement de groupe dans des conditions particulières (redoublement, passage anticipé en classe supérieure, enfant en situation de handicap...) afin de favoriser son bien être au sein de l'accueil. **La décision finale revient cependant à l'équipe d'animation.**

❖ *Dates d'ouverture*

L'AJ est ouverte à chaque vacances scolaires :

- Vacances d'automne du 23/10/2023 au 03/11/2024
- Vacances de fin d'année du 26/12/2023 au 05/01/2024
- Vacances d'hiver du 26/02/2024 au 01/03/2024
- Vacances de printemps du 22/04/2024 au 03/05/2024
- Vacances d'été à partir du 08/07/2024

❖ *Horaires*

L'AJ est ouverte pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h.

7h30 : Ouverture

7h30 à 9h : Garderie et accueil des enfants/jeunes

9h à 9h45 : Accueil des enfants/jeunes

9h45 à 11h45 : Activités

11h45 : Départ pour la cantine ou départ des enfants/jeunes inscrits en demi-journée

12h-13h15 : Repas à la cantine

13h30 : Retour au local et accueil des enfants/jeunes inscrits à la demi-journée.

14h-16h : Activités

16h-16h30 : Goûter

16h30 : Départ possible pour les ados et les enfants dans les groupes juniors ou passerelle accompagné de leur sœur ou frère du groupe ados

17h : Départ possible à partir de 17h des enfants des groupes juniors et passerelle

17h30-19h : Garderie du soir

19h : Fermeture

Ces horaires peuvent être soumis à modification selon les activités et l'organisation de la journée par l'équipe d'animation.

❖ Date de sortie des programmes et modalité d'inscription

Les dates clés

Les programmes d'animation sont disponibles 5 semaines avant le début de la période de vacances.

Les inscriptions ouvrent également 5 semaines avant le début des vacances scolaires et se clôturent 3 semaines avant. Les familles doivent donc inscrire leurs enfants sur cet intervalle de deux semaines afin de s'assurer l'accès à l'AJ. Passé ce délai les inscriptions se font en fonction des places disponibles restantes. Les sorties et certaines activités ont un nombre de places limité, une fois cette limite atteinte l'enfant sera inscrit sur liste d'attente même si cela intervient avant la clôture des inscriptions.

Comment inscrire ?

Les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) de plusieurs façons :

- Via le portail famille
- Par courriel à l'adresse suivante : animationguiclan@orange.fr
- Sur formulaire d'inscription papier disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune

Seules les inscriptions réalisées comme citées précédemment seront acceptées.

❖ Communication auprès des familles

Les informations générales sont transmises sur le site internet de la commune et sur la page Facebook de l'AJ (programmes, séjour...).

Des informations plus particulières peuvent être transmises aux familles par courriel (organisation d'événement, organisation de séjour...).

❖ *Points de règlement intérieur :*

Il est demandé à chaque enfant/jeune fréquentant l'AJ :

- De respecter les autres enfants/jeunes et les adultes (animatrices/animateurs, personnel de ménage, personnel de cantine...
La moquerie, le dénigrement, la discrimination, la violence ne seront pas tolérés et seront sanctionnés.
- De respecter les locaux : aucune dégradation volontaire ne sera acceptée.
- De respecter les consignes de sécurité définies par l'équipe encadrante.
- De ne pas ramener d'objet personnel de la maison. L'enfant/jeune est responsable de ses affaires. L'équipe de l'AJ n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

L'utilisation du téléphone portable est tolérée pour le groupe des ados et uniquement pour ce groupe sous certaines conditions :

- Permis **en dehors** des temps d'activités.
- Permis en présence **uniquement** d'ados. Si les ados se trouvent en présence des plus jeunes (Groupe Passerelle et Juniors), le téléphone doit être rangé.

3. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation de l'AJ se compose d'une directrice (Marie Ollivier) et de deux animateurs/trices permanents (Charlène Duchene et Gwendal Becam). L'équipe peut être renforcées par des animateurs-trices saisonnier-es. Nous accueillons également au sein de notre équipe des animateurs stagiaire BAFA.

❖ *Direction*

La direction assure le bon fonctionnement de l'AJ dans sa globalité (avant et pendant). Elle est également garante de la sécurité globale des enfants/jeunes et de son équipe d'animation.

La directrice encadre l'équipe d'animation et assure la mise en œuvre du projet pédagogique sur l'accueil de loisirs.

La directrice de l'AJ occupe aussi le statut d'animatrice sur les périodes de vacances.

Elle fait également le lien avec les familles.

❖ *Animateurs permanents et saisonniers*

Les animateurs ont un rôle d'animation et d'éducation auprès des enfants et des jeunes fréquentant le local.

Ils animent les activités prévues au programme et, le cas échéant, les temps libres également tout en appliquant les objectifs du projet pédagogique.

Les animateurs veillent aussi à la sécurité des enfants et au respect des règles de l'AJ.

Les animateurs sont aussi en lien avec les familles et transmettent les informations à celles-ci le cas échéant.

❖ *Stagiaires*

L'AJ accueille au sein de son équipe des stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur). Ils font partie intégrante de l'équipe d'animation et ont donc les mêmes missions que les animateurs. Ils sont cependant dans une dynamique d'apprentissage. Ils sont donc systématiquement accompagnés par une animatrice, un animateur ou la directrice qui aura pour mission de les former à l'animation. Un bilan de mi stage et de fin de stage est systématiquement proposé aux stagiaires.

4. **Projet d'animation et d'activités**

L'équipe d'animation a retenu un thème annuel qui la guidera dans l'élaboration de ses projets d'animation : *Le sport pour tous* (découverte sportive, séjour au ski, mini-camp jeux olympiques...). Un nouveau thème sera déterminé pour 2025. L'objectif est ici de mettre en place une ligne conductrice dans l'élaboration du projet d'animation afin de sensibiliser les jeunes de l'AJ à une thématique.

❖ *Les projets d'animation 2024 :*

3 grands projets seront proposés aux jeunes de l'AJ :

- 1) Un séjour ski du 03 au 08 mars 2024
- 2) Une sensibilisation aux gestes qui sauvent
- 3) Trois mini-camps d'été pour chaque groupe d'âge. (Le camp des juniors se fera en partenariat avec l'ALSH de Guiclan Les Grimoyes)

Davantage d'informations seront données le cas échéant.

❖ *Les programmes d'activités*

Le programme d'activités est élaboré avec les jeunes de l'AJ par le biais de temps de brainstorming proposé à chaque vacances pour la période de vacances suivante.

IV. Evaluations

Plusieurs temps d'évaluation des différents projets sont réalisés par la direction et son équipe :

- Temps quotidien de transmission d'information d'équipe
- Une réunion d'équipe trimestrielle
- Les retours directs des enfants et des familles
- Bilan annuel du projet pédagogique qui reprend les objectifs pédagogiques et les actions menées pour les atteindre.